

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS			
Nombre de conseillers				Séance du 03/02/2023,			
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.			
10	8	10	2				
Date de convocation : 24/01/2023				Présents : Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Romain VIGIER.			
Date d'affichage de la délibération : 07/02/2023				Elus excusés ayant donné pouvoir : Charline RAGEAU ayant donné pouvoir à Romain VIGIER. Carl GINET ayant donné pouvoir à André DAZY.			
				Secrétaire de séance : Romain VIGIER.			
Délibération n° 2023 02 03 04 : participation frais périscolaires – école Le Bourget en Huile							

Le 2 octobre 2009, la commune du BOURGET-EN-HUILE a délibéré pour établir les modalités de participation des communes aux frais périscolaires (cantine et garderie).

Pour permettre la prise en charge des titres émis par la commune du BOURGET-EN-HUILE, le Service de Gestion Comptable de Chambéry nous demande de bien vouloir régulariser ces participations par le biais d'une convention entre la commune du BOURGET-EN-HUILE et notre commune.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTTE** la répartition de la participation telle qu'elle a été établie par la commune du Bourget c'est-à-dire :
 - o Une part fixe de 30% du déficit réparti entre les communes,
 - o Une part de 50% du déficit réparti entre les communes et basée sur le nombre d'enfants utilisant le service par communes,
 - o Une part de 20% du déficit réparti entre les communes et basé sur le nombre d'élèves fréquentant l'école par communes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention bipartite fixant toutes les modalités de participation.

Vote : adopté à l'unanimité (10 voix pour).

Le Maire,



André DAZY

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 073-217302058-20230203-2023020304-DE

